

## **31 mars : fin de la trêve hivernale Non aux expulsions des jeunes majeurs !**

Nous sommes des mineurs isolés étrangers (aujourd'hui appelés Mineurs non accompagnés) : des jeunes étrangers arrivés sans notre famille en France. Après plusieurs semaines ou mois dehors, nous sommes parfois pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), placés dans des foyers ou des appartements, inscrits dans des écoles générales ou professionnelles, signons des contrats d'apprentissage, sommes suivis par des éducateurs. Aujourd'hui, à Lille et dans le Nord, c'est le dispositif Trajet qui nous prend en charge et nous place dans des foyers ou des appartements en autonomie dans plusieurs villes du Nord (Cassel, Villeneuve d'Ascq, Coudekerque, Armentières, Lomme, Tourcoing, Douai, Valenciennes...).

À nos 18 ans, nous nous retrouvons dehors et coupés de tout suivi socio-éducatif car l'ASE ne prend pas en charge les majeurs. Après avoir été hébergés, suivis, après avoir commencé des études ou un parcours professionnel, nous nous retrouvons sans aucune aide. Tout s'arrête pour nous, et surtout l'hébergement !

L'ASE a créé un dispositif d'aide aux jeunes majeurs (anciennement APJM : Aide Pour Jeunes Majeurs, aujourd'hui EVA : Entrée dans la Vie Active) qui nous permet théoriquement d'obtenir un soutien financier pour payer notre loyer (en foyer ou colocation), le transport, et toutes les dépenses nécessaires à la survie. Nous sommes sensés l'obtenir dès nos 18 ans pour éviter une rupture de notre quotidien et nous permettre de continuer nos études. Mais aujourd'hui, les délais d'accès à cette aide sont très longs, de 4 à 6 mois, et nécessitent souvent de faire appel à un.e avocat.e pour forcer le département à verser cette aide. En attendant, nous nous retrouvons dehors !

Quand le département accepte finalement de verser l'aide, il peut à nouveau y avoir des délais de 3 mois ou plus, le temps d'ouvrir un compte bancaire et de recevoir l'argent. Les places en foyer MAJT (Maisons d'Accueil des Jeunes Travailleurs) sont très réduites et nous devons attendre plusieurs mois avant d'obtenir une place. Certain.e.s cherchent des places en colocation, qui sont difficiles à trouver.

De plus, lorsque nous obtenons un récépissé (l'accord de la préfecture pour un titre de séjour), les délais de réception du titre de séjour sont très longs, au minimum 6 mois, et la carte coûte entre 300€ et 600€!. Sans cette carte, pas d'aide au logement possible !

Cet hiver, plusieurs d'entre nous se sont retrouvés dehors. Les éducateurs ont parfois changé les serrures pour nous empêcher de rentrer dans les foyers! Mais la plupart d'entre nous ont refusé de quitter les lieux en rappelant que nous étions en période de trêve hivernale.

Le 31 mars, fin de la trêve hivernale, une quarantaine d'entre nous seront forcés de sortir, sans solution d'hébergement ! Les éducateurs disent aux jeunes d'appeler le 115, mais très peu de places leur sont proposées.

Nous sommes solidaires des jeunes français placés par l'ASE qui font face aux mêmes difficultés que nous à leur majorité (20% des personnes sans abri sont des anciens enfants placés par l'ASE), ainsi qu'à tou.te.s celles et ceux qui, quel que soit leur âge, leur nationalité, leur situation, seront expulsés ce 31 mars.

**Pour une vie digne, pour la possibilité de poursuivre ses démarches, pour réussir ses études, nous réclamons un hébergement pour tou.te.s après la majorité ainsi qu'un suivi social adapté !**

**Collectif des Olieux, le 31/03/2018  
collectifolieux@gmail.com**